



FLASH Spécial 2nd degré :
**NOTATION
ADMINISTRATIVE
2013/2014**

La campagne de notation administrative des personnels d'enseignement et d'éducation titulaires de Mayotte par le chef d'établissement vient de débuter.

La date butoir de cette campagne est fixée au VENDREDI 17 FEVRIER 2014.

⚡ LES GRILLES :

Cette note sur 40 doit être comprise entre deux valeurs qui dépendent de votre corps, de votre classe (classe normale ou hors classe) ainsi que de votre échelon actuel.

Les grilles nationales vous aideront à vérifier votre notation. Il est important d'être au moins dans la moyenne nationale puisque cette note est un élément essentiel du barème d'avancement (changement d'échelons au choix ou au grand choix ainsi que passage à la hors classe).

⚡ LES PROGRESSIONS :

La progression maximale (hors rapport) est de 0,5 par an jusqu'à la note de 39 puis de 0,1 entre 39 et 39,9 et enfin de 0,01 par an à partir de la note 39,9.

Toute augmentation au-delà de cette progression maximale ou toute diminution est exceptionnelle. Elle doit être justifiée par un rapport circonstancié établi par le chef d'établissement et porté à votre connaissance. Faute de rapport toute augmentation au-delà de 0,5 (ou 0,1 au delà de la note de 39) sera rejetée.

⚡ LA CONTESTATION :

Si votre note administrative ne vous convient pas, il est normal de la contester.

Vous pouvez alors nous contacter afin que nous vous conseillons et accompagnons dans toute la procédure de contestation.

Dans un premier temps, mentionner votre désaccord par écrit avant la signature sur le document de notation.

Un courrier adressé au recteur et transmis par voie hiérarchique peut ensuite vous permettre d'argumenter la contestation.

Votre contestation peut alors être ou ne pas être prise en compte par le Recteur qui modifiera dans votre sens votre note, cela arrive parfois.

S'il s'avère que ce n'est pas le cas, la Commission Administrative Paritaire Académie (CAPA) est habilitée à examiner votre contestation.

Pour cela, le SE UNSA Mayotte vous aidera dans la défense de votre dossier.

Toute l'équipe du SE UNSA MAYOTTE reste à votre disposition pour toute demande d'informations complémentaires ou pour un suivi.

